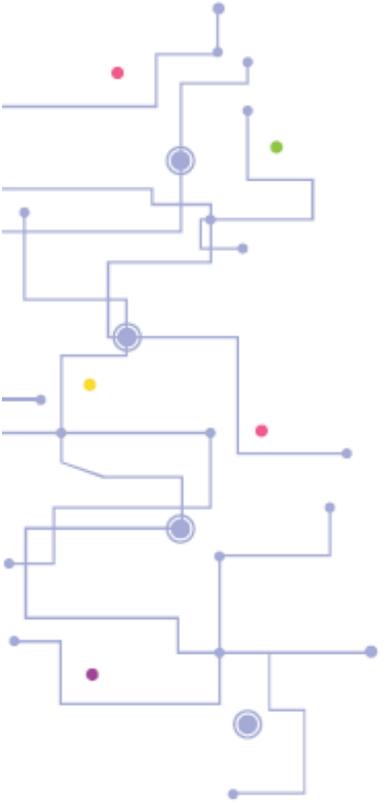




# Systemes d'information partagés pour les cabinets libéraux



Quels accompagnements  
pour vous aider à évoluer  
vers un SI partagé?

**Alexandre GRENIER**  
*Directeur, URPS médecins Ile-de-France*



# Quels accompagnements pour vous aider à évoluer vers un SI partagé?

**Le SI partagé peut être une vraie opportunité pour amorcer une pratique coordonnée entre professionnels de santé.**

**Toutefois sa mise en œuvre est compliquée...**

**Quelques moyens pour vous aider à faire l'acquisition d'un logiciel ASIP V2 et vous inscrire dans le partage de données régional**

**(Protocole ARS – URPS du 6 juillet 2017)**



# Quels accompagnements pour vous aider à évoluer vers un SI partagé?

**Vous êtes une équipe de professionnels de santé en cours de constitution ou déjà constituée.**

**Rencontre avec l'équipe et définition du projet de coopération : projet de santé libéral : cf. guide URPS médecins**

**L'URPS médecins vous accompagne dans cette première étape rédactionnelle!!**

## **ÉLABORER** SON PROJET DE SANTÉ LIBÉRAL

**GUIDE À L'USAGE DES ÉQUIPES LIBÉRALES**

.....  
**Pourquoi** rédiger un projet de santé ?

**Que** peut-il contenir ?

**Quelles** méthodes pour le formaliser ?



# Quels accompagnements pour vous aider à évoluer vers un SI partagé?

## Deux cas de figure:

- équipe préexistante (cabinet de groupe ou pole santé): audit des SI en usage et rédaction du cahier des charges de migration à partir de l'existant et des objectifs du projet de santé.

- équipe en cours de constitution (cabinet de groupe ou pole santé): rédaction du cahier des charges des objectifs du projet de santé.

*Rédaction de l'appel d'offre, diffusion auprès des prestataires, aide au dépouillement et au choix matériel et logiciel répondant à votre organisation cible : Pour toutes ces étapes vous bénéficiez de l'accompagnement d'un consultant spécialisé SI mis à votre disposition.*



# Quels accompagnements pour vous aider à évoluer vers un SI partagé?

Puis dépôt d'un dossier d'aide à l'équipement pour logiciel ASIP V2 auprès de l'ARS pouvant intégrer:

- *Cout de migration et reprise de données de santé*
- *Cout de formation des équipes professionnels de santé*
- *Cout d'acquisition du parc informatique avec déploiement sur site*

*Co- instruction ARS – URPS médecins: sous réserve de l'accord, financement et aide à la contractualisation avec le prestataire retenu.*



# Quels accompagnements pour vous aider à évoluer vers un SI partagé?

En terme de calendrier pour cette première phase:

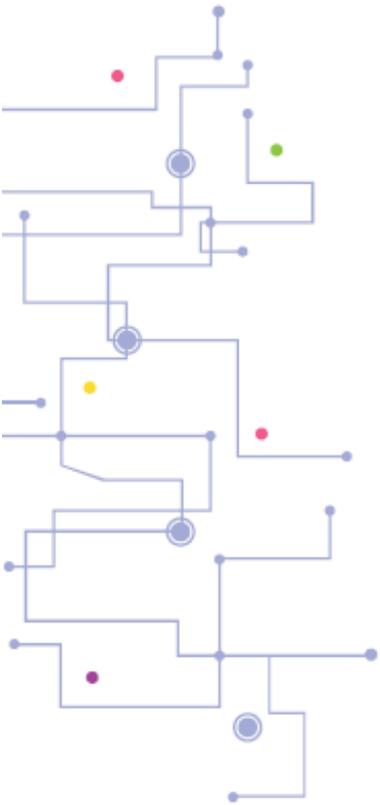
**Objectif:** *vous faire perdre le moins de temps possible en restant dans un gage d'efficience:*

- *une personne référente dans l'équipe libérale,*
- *une disponibilité en rencontre individuelle de chacun des membres de l'équipe,*
- *deux réunions de restitution et formalisation des choix*

***Ne pas négliger toutefois le temps nécessaire au bon choix de ses outils informatiques, à la formation régulière et au déploiement des usages !!!***



# Systèmes d'information partagés pour les cabinets libéraux



## Contacts

✓ Céline POINTE

*Directrice des études de l'ARDOC*

*01 40 64 12 48 \_ celine.pointe@ardoc.fr*

✓ Alexis VERVIALLE

*Chef de projet « Pratiques libérales »*

*01 40 64 56 90 \_ alexis.vervialle@urps-med-idf.org*